

Nombre de conseillers  
 En exercice : 29  
 Présents : 19  
 Votants : 23  
 Date de la convocation : 3 décembre 2013

N° 13.12.09.03

L'an deux mille treize et le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Combe, 1<sup>er</sup> adjoint.

**PRÉSENTS** : M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme SANTONJA en faveur de M. MUNOZ  
 Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme CARRETIER  
 Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE  
 M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTS** : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST,  
 MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mme MANNY

**CIMETIERE : TARIFS des CONCESSIONS**

**Rapporteur : M. Ousset**

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du conseil municipal du 30 septembre dernier relative au tarif des concessions au cimetière communal.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'annuler la délibération n°13.09.30.08
- De majorer comme repris dans le tableau ci-dessous les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 1/1/2014

		ACTUELLEMENT	PROPOSITIONS
<b>concession pleine terre</b>			
	15 ans	735 €	753 €
	30 ans	945 €	969 €
<b>concession trentenaire</b>			
4 places	terrain	1 664 €	1 706 €
	caveau	1 853 €	1 899 €
6 places	terrain	1 664 €	- €
	caveau	1 974 €	2 023 €

<b>concession perpétuelle</b>			
4 places			
	terrain	2 310 €	2 368 €
	caveau	1 943 €	1 992 €
6 places			- €
	terrain	2 310 €	2 368 €
	caveau	2 079 €	2 131 €
<b>columbarium</b>			
<u>concession trentenaire</u>	-		
	2,4,6 urnes	2 285 €	2 342 €
<u>concession perpétuelle</u>			- €
	2,4,6 urnes	3 198 €	3 278 €

- De dire que ces nouveaux tarifs s'entendent « nets commune »

Le Conseil municipal, après avoir délibéré adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée

Mme E. Laborde

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 12.12.2013  
et publication le 13.12.2013

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :** CIMETIERE - TARIFS DES CONCESSIONS**Date de transmission de l'acte :** 12/12/2013**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/12/2013**Numéro de l'acte :** 13-12-09-03 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20131209-13-12-09-03-DE**Date de décision :** 09/12/2013**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**  
7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.3. Tarifs des services publics